



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUATRE ATHLETES SELECTIONNES POUR REPRESENTER LA FRANCE AUX DEAFLYMPICS D'HIVER 2027

Paris, le mercredi 21 octobre 2026

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) annonce aujourd'hui la sélection de 4 athlètes qui représenteront la France aux Deaflympics d'hiver, du 15 au 24 janvier 2027 à Innsbruck et Seefeld, dans le Tyrol autrichien, en ski alpin et en ski nordique.

Le CPSF conduit la délégation française aux Deaflympics depuis 2025. Il coordonne la logistique, l'encadrement administratif, la communication, le soutien technique et médical, et assure la représentation officielle de l'équipe de France.

Les 4 athlètes sélectionnés pour cette édition hivernale

Ski alpin

[Thomas Luxcey](#)

[Mélanie Rembaud](#)

[Nicolas Sarremejane](#)

Ski nordique

[Lucas Mandel](#)

Les athlètes sont issus et ont été sélectionnés par la Fédération Française Handisport. Ils ont ensuite été inscrits officiellement par le CPSF auprès du comité d'organisation des Deaflympics d'hiver 2027.

« Après Tokyo, le CPSF conduit la délégation française, cette fois sur la neige, avec le même souci d'offrir, à ces quatre athlètes, un encadrement à la hauteur de leur engagement. Je félicite chacun d'eux et je leur souhaite de réussir à Innsbruck et Seefeld » indique Marie-Amélie Le Fur, présidente du CPSF

Une compétition antérieure aux Jeux Paralympiques

Les Deaflympics sont la plus grande compétition multisport réservée aux athlètes sourds et malentendants. Nés à Paris en 1924 sous le nom de Jeux Silencieux Internationaux, à l'initiative d'Eugène Rubens-Alcaïs, lui-même sourd, ils réunissaient alors huit nations et constituaient la première manifestation sportive internationale destinée à des personnes à besoins spécifiques. Les Deaflympics d'hiver ont été créés en 1949 à Seefeld : l'édition 2027 ramène donc la compétition dans la région où elle est née. Près de 1 400 athlètes et membres d'encadrement venus du monde entier sont attendus.

Le programme compte sept disciplines : ski alpin, ski nordique, snowboard, curling, hockey sur glace, futsal et échecs. Le futsal et les échecs ont rejoint les Deaflympics d'hiver à l'édition précédente, ce qui ouvre la compétition à des pratiquants plus nombreux que les seules disciplines de neige et de glace. Les règles sont adaptées pour garantir l'équité des épreuves, avec notamment des signaux lumineux à la place des signaux sonores au départ, et le port d'appareils auditifs est interdit pendant la compétition. Le seuil de participation est fixé à une perte auditive d'au moins 55 décibels sur la meilleure oreille.

Plus d'informations sur les Deaflympics :

- [Edition 2027](#)
 - [Histoire des Deaflympics et anciennes éditions](#)
-

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui poursuit une double mission :

- *La constitution et la direction de l'Equipe de France aux Jeux Paralympiques d'été et d'hiver, Jeux Européens de la Jeunesse (EPYG) et Deaflympics,*
 - *L'animation, la coordination et la représentation des fédérations sportives membres du CPSF qui développent, en loisirs ou compétition, la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap.*
-

Contact presse – medias@france-paralympique.fr

Julie Ageron – Directrice de la communication – 06 99 18 39 31

Lila Rouillé – Chargée des relations presse - 06 52 61 18 82

